

## Grenoble Alpes Métropole (GAM) lance une nouvelle étape dans sa stratégie de financement durable

Grenoble Alpes Métropole a été accompagnée dans cette démarche par la banque HSBC, qui a agi en tant qu'agent structureur ESG unique.

Dans ce cadre, la Métropole annonce son intention de procéder à l'émission d'un placement privé vert et/ou durable, inscrit dans son programme EMTN (Euro Medium Term Note).

## Un cadre aligné sur les standards internationaux

Le Document Cadre publié est aligné avec les principes de l'International Capital Market Association (ICMA), à savoir les Green Bond Principles (GBP) 2025, les Social Bond Principles (SBP) 2025 et les Sustainability Bond Guidelines (SBG) 2021.

## Un territoire engagé pour la transition

Grenoble Alpes Métropole est une intercommunalité de premier plan située dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle regroupe 49 communes, dont Grenoble, Échirolles et Saint-Martin-d'Hères, et compte environ 450 000 habitants. Enclavée dans un environnement montagneux, la Métropole est exposée à des risques environnementaux spécifiques, tels que la qualité de l'air, la résilience climatique et la transition énergétique, qui orientent fortement ses politiques publiques. Sur le plan social, elle s'attache à traiter les enjeux liés à la densité urbaine, au logement abordable et à l'inclusion sociale.

## Un plan climat ambitieux à horizon 2030

Afin de palier à ces risques climatiques, le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM) élaboré par Grenoble Alpes Métropole a fixé des objectifs ambitieux pour le territoire à l'horizon 2030, qui vont au-delà des objectifs retenus au niveau national dans le cadre de la Stratégie nationale bas carbone.

Ainsi la Métropole a pour objectif de réduire de 50% les émissions territoriales de gaz à effet de serre (GES) par rapport à 2005 (soit une baisse de l'ordre de 55% par rapport à 1990, correspondant aux objectifs climat-énergie européens pour 2030).

## Obligations vertes, sociales et durables : un financement ciblé

Le nouveau Document Cadre prévoit l'émission d'obligations vertes, sociales et durables pour financer des projets répartis en :

- ✓ **Sept catégories vertes éligibles** : énergie renouvelable, moyens de transport propres, prévention et maîtrise de la pollution, gestion durable de l'eau et des eaux usées, bâtiments durables et efficacité énergétique, gestion durable des ressources naturelles vivantes, des sols et de l'usage des terres, adaptation au changement climatique.
- ✓ **Deux catégories sociales éligibles** : logements abordables, en ciblant prioritairement les publics les plus vulnérables, création d'emplois à travers le financement des PME et de la microfinance.

## Une démarche responsable, pilotée et transparente

Le Document Cadre se distingue également par plusieurs éléments structurants :

- Le financement de la construction de bâtiments durables répondant à des standards environnementaux exigeants (ex: le standard PassivHaus).
- Un processus rigoureux de sélection et de suivi des projets, supervisé par un Comité de Finance Durable, avec l'intégration d'objectifs environnementaux et sociaux cohérents avec les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.
- La publication d'un reporting annuel sur l'allocation et les impacts des projets financés, accompagné d'une revue externe sur l'allocation des fonds.

Le document Cadre sur les Émissions Obligataires Vertes, Sociales et Durables de Grenoble Alpes Métropole a obtenu le **score SQS2 "Très satisfaisant"** de la part de Moody's Ratings dans son opinion de seconde partie.

**Il reflète une contribution élevée au développement durable, en particulier dans les secteurs des transports propres et des bâtiments à haute performance énergétique, qui concentreront la majorité des financements.**